

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 avril 2024

SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)

Rejeté

AMENDEMENT

N° AC107

présenté par
Mme Descamps, Mme Froger et M. Lenormand

ARTICLE 2

À la troisième phrase de l'alinéa 7, après le mot :

« sensibilisation »,

insérer les mots :

« au bien-être animal, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à ajouter la sensibilisation au bien-être animal dans les thématiques qui seront abordées dans le cadre des actions menées à l'attention des élèves de l'école élémentaire.